



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 juillet 2026

Président de Séance : M. N'DIAYE.

Date de convocation : 2 juillet 2026.

Membres présents : (10) M. N'DIAYE, M. LEHENOFF, Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme MAGLICA, M. CHRETIEN, Mme SIMONE, Mme GINDRE, M. JASPART, Mme JACQUENET, Mme BERTUCAT.

Membres excusés représentés : (4) Mme KOENDERS représentée par M. N'DIAYE, Mme TENEN-BAUM représentée par Mme AKPINAR-ISTIQAM, M. FOUSSET représenté par M. LEHENOFF, M. FOUILLOT représenté par Mme GINDRE.

Membres excusés : (3) Mme GERBET, Mme VIAN, Mme GAUTHIE.

Objet : Mise en œuvre du Programme de réussite éducative : CPOM PEP BFC 2024 - 2026

Par la délibération 54-2023 du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Dijon en date du 7 décembre 2023, le CCAS de Dijon porte la gestion administrative et financière du Programme de Réussite Éducative (PRE) de la ville de Dijon depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le Programme de Réussite Éducative se déploie dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers prioritaires des Grésilles et de Fontaine d'Ouche, financé par des crédits alloués par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (200 000 € sollicités au titre de l'année 2026) et depuis 2016 sur l'ensemble du territoire municipal, financé par les crédits municipaux (139 000€ inscrits au budget du CCAS au titre de l'année 2026).

Le Programme de Réussite Éducative vise à :

- Restaurer l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents-tes issus-ues des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à un développement harmonieux ;
- Offrir des moyens et des outils nouveaux et/ou complémentaires au droit commun, permettant, dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, l'accompagnement des enfants, adolescents-tes et de leur famille avec une prise en compte globale de leurs difficultés.

Afin de mener ses missions à bien, une équipe de 5 référentes de parcours est nécessaire pour assurer l'accompagnement des enfants dont les profils relèvent d'un parcours éducatif (630 en 2025). 3 référentes sont déléguées au PRE par les PEP BFC.

En outre, le PRE propose un accompagnement scolaire à domicile qui associe les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants, mis en œuvre par les PEP BFC.

Les intervenants à domicile ont pour missions :

- d'évaluer les besoins de l'enfant ou du jeune,
- de mettre en place une pédagogie adaptée aux difficultés rencontrées (environnement familial ou de travail, difficultés sociales, problème physique, handicap par exemple),
- de suivre, encourager, accompagner l'enfant ou le jeune dans sa progression,
- d'apporter une aide méthodologique afin de rendre l'enfant ou le jeune plus autonome dans son travail,
- d'entretenir des échanges réguliers avec les familles et les enseignants.

La Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens 2024 – 2026 jointe au présent rapport fixe les modalités d'intervention et de financement de ce partenariat.

Pour toute la durée d'exécution de la convention, les montants plafonnés des subventions versées par le CCAS de la ville de Dijon sont fixés comme suit :

Année	Montant total Référentes de parcours	Montant total Accompagnement scolaire à domicile
2024	167 340 €	54 400 €
2025	167 340 €	54 400 €
2026	167 340 €	54 400 €

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- autorisent la Présidente ou son représentant légal à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- autorisent le versement des subventions 2026 d'un montant total de 221 740 € tel que mentionné dans la CPOM 2024-2026 correspondante ;
- prélevent ces sommes sur le budget 2026 du CCAS de la ville de Dijon.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Massar N'DIAYE

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politiques de la ville et accompagnement éducatif : 1